

M. Stanislas Despatures, 15 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).  
M. L. Phalempin, 19 voix (suppléant).

pour assister à une répétition de chant à laquelle il avait été invité. Le lendemain, samedi, sa mère et ses frères s'étonnaient bien de ne pas le voir revenir, mais comme il avait, à différentes reprises, manifesté le désir de se rendre à Rouen, pour y exercer sa profession, ils crurent qu'il avait mis son projet à exécution, et ne firent aucune déclaration à la police.

Il s'étaient même si persuadés que M. Berteys avait pris la route de la Normandie, que la découverte du cadavre, qui fut bientôt connue de tous, ne fit naître en eux, aucune supposition. Ce n'est qu'hier après-midi, que le plus jeune des fils Berteys apprit, par le *Journal de Roubaix*, qu'un cadavre était exposé à l'hôpital, et qu'il s'y rendit en curieux; il se trouva, à sa grande satisfaction, en présence de son frère.

Ce jeune homme courut aussitôt chez M. le commissaire du 3<sup>e</sup> arrondissement. Il a fourni à ce fonctionnaire des renseignements qui pourront faciliter la suite de l'enquête.

Lorsque M. Berteys a quitté le domicile de sa mère, le 18 octobre, il devait être porteur d'une somme de douze à quinze francs.

Rencontré une heure plus tard, par un de ses camarades de travail, à hauteur du pont de Tourcoing, il est allé, en compagnie de ce camarade, prendre un verre de bière, un seul, dans un restaurant voisin. Ce qui s'est passé ensuite n'est pas encore nettement établi.

Toutefois, M. le docteur Honzé de l'Aulnoit, venu à Roubaix, pour faire l'autopsie du cadavre a constaté que l'assassin par submersion n'avait eu lieu que deux heures après le souper.

Berteys menait une conduite régulière; il était sobre et n'avait jamais manifesté la moindre idée de suicide. Il était de plus connu comme un excellent nageur. Toute supposition de mort accidentelle doit donc être écartée. Sommes-nous en présence d'un crime ?? C'est ce que la justice est en train de rechercher.

Un de nos confrères de Lille, croit savoir que la société des *Orphonistes* lillois donnera prochainement dans la salle de l'hippodrome, un grand concert, avec le concours de la *Fanfare Delattre*, de Roubaix.

Un fait grave s'est passé, hier, dans la rue de Croix. M. Morel, contrôleur des contributions indirectes, avait arrêté une contrebandière bien connue dans la commune de Croix qu'elle habite, et nommée Céline B... Le frère de cette dernière, qu'un villageois avait probablement prévenu de l'arrestation de sa sœur, s'est présenté tout-à-coup devant le contrôleur, l'a saisi à la gorge, l'a frappé au visage et a ainsi permis à sa sœur de s'échapper, en emportant une lourde charge de tabac belge.

signage dans la rue de l'Alouette. Il est arrivé un moment où, pendant son centre de gravité, Henri M... est allé donner de la tête dans la vitrine de M. Desfontaine. Puis, comme ce dernier réclamait, et à juste titre, le paiement des dégâts, l'ivrogne a engagé avec lui une lutte en règle, qui s'est terminée par son arrestation momentanée et un procès-verbal dressé contre lui en bonne et due forme.

Enfin, mentionnons les prouesses de César C..., un habitant de la rue Sainte-Élisabeth. Au lieu de se mettre à l'ouvrage ce matin, César C... a dépensé au cabaret le peu d'argent qu'il lui restait. Revenu chez lui, à dix heures du matin, il a été pris d'idées noires et s'est précipité du premier étage sur le pavé.

Dans sa chute, César C... a eu la lèvre supérieure fendue et s'est fait au front une blessure assez profonde.

Le *Propagateur* reçoit la note suivante :  
*Simple question.* — Comment se fait-il que l'on vende à Paris des paquets de dix cigares, à dix centimes chacun, excellents, parfaitement secs, tandis qu'en province, on ne peut avoir que des cigares en boîtes, sur lesquelles sont prélevés sans doute les cigares de choix, destinés aux Parisiens ? D'où vient cette différence ? Est-ce que la fabrication du tabac n'est pas une fabrication nationale ? Pourquoi ce privilège en faveur de Paris ? N'est-il pas du devoir de la presse de réclamer contre cet abus ? Nous attendons la réponse de la Régie.

Hier, à deux heures, Daine, l'assassin de Marq, a été conduit de la prison de Lille à celle de Douai, pour la session des assises; neuf autres accusés ont fait partie du même convoi.

Un chien enragé a été abattu samedi après-midi, à Lille.

La *Musique Municipale* est allée recevoir hier, à la descente du train de 3 h 40, la *Grande-Harmonie* de Roubaix, qui venait se faire entendre à l'Hôtel-de-Ville.

Le concert a eu lieu, comme il était annoncé, vers 8 heures. Il y avait une nombreuse assistance. Plusieurs exécutions en solo et d'ensemble ont été applaudies, et bissées jusqu'à quatre fois.

Nous donnerons demain le compte-rendu de cette magnifique audition musicale.

La *Ducasse aux couquebaques*, malgré l'ondée un peu violente d'hier soir, n'en a pas moins brillamment été ses boutiques le long de la rue Delobel et de la place Saint-Jacques. On dit même qu'elle a eu l'animation des anciens jours.

Néanmoins, elle a manqué de se terminer mal, dans un estaminet de la rue Saint-Jacques, où des consommateurs très-exaltés faisaient tapage. Le garçon vint pour les ramener au silence, mais l'un d'eux qui avait l'ivresse féroce, tira son couteau, et en porta deux coups par derrière, au malheureux garçon.

Nous hommes ont tous pris la fuite, à la suite de cet incident. Pas un n'est arrêté. On a ouvert une enquête. Quant au garçon frappé, qui s'appelle Louis Ducatteau, ses blessures sont heureusement sans danger.

*Gazette*  
**Ephémérides Roubaissiennes**  
28 octobre 1896. — Le lieutenant Delaport et le greffier Moulier, accompagnés d'un sergent se rendent à Lille près du prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, pour conférer avec lui des affaires de la communauté. Quatre échevins s'adjoignent à la députés, malgré l'opposition du lieutenant qui leur représente que vis-à-vis le greffier, il aurait suffi.

Après la visite faite au prince, ils dînent ensemble à la *Coupe-d'Or* sur le vieux Marché-aux-Polets; et le dîner fini, le lieutenant, le greffier et le sergent prirent prudemment l'avance, non sans avoir invité vainement les échevins à les suivre, leur faisant entendre que la nuit venant, il était prudent de retourner.

Nos échevins, partis plus tard, se représentèrent encore au cabaret de la *Chapelle de Mons-en-Barœul*, et n'attendant que le soir le cabaret du *Créchet*, à Croix, où ils burent également quelques pots de bière. Mais à la sortie du *Créchet*, ils furent enlevés par un parti ennemi, conduits à Ath, retenus comme otages, et après six semaines de détention, forcés de souscrire à un rançon de 16,500 florins.

Ce fait donna lieu à un long procès. En vain les échevins prétendirent-ils qu'ayant été retenus en qualité de magistrats, leur rançon et les frais de détention devaient être à la charge de la communauté, on leur opposa qu'ils étaient sans mission légale et qu'ils auraient évité l'accident s'ils étaient rentrés avec le lieutenant, le greffier et le sergent.

**Ephémérides Tourcoingnoises**  
27 octobre 1819. — Seconde consécration de l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église St-Christophe. Ce fut une grande solennité présidée par Mgr de Grand-Villain, évêque de Tournai.

Cet autel s'éleva depuis 1639, autel du *Rosaire*. Voir éphéméride du 21 juillet, pour tous les détails connus à ce sujet.

*Erratum.* — Voici comment il faut lire la phrase inintelligible qui se trouve à la fin de notre éphéméride d'hier. « Le collège ne s'ouvrit qu'en 1802, comme avant, sous l'initiative privée des Récollets revenus. »

**État-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 24 octobre. — Julia Hochepeid, rue Lavoisier, maison Delcroix. — Sophie Eckmann, rue de Mouvoux, fort Gordonnier, 30. — Ferdinand Maes, rue du Ballon, maison L. — Domitille Buisson, rue de la Fontaine, fort Despres. — Valandeghem, rue de la Clef, fort Bayard. — Jeanne Delaporte, rue de Luxembourg, fort Gordonnier 17. — Prudent Dieudonné, rue du Cour Parent 2. — Eugénie Hennevaux, rue Saint-Jean 146. — Alfred Babaut, Sentier du Ballon, cour Gabry. — Augustine Bousseaux, Grande Rue, cour Saint-Roch 6. — Esther Bonaud, chemin des Couteaux, maison Breda 49. — Jean-Baptiste Lebas, rue de Dama, cour Dhalluin 2.

Du 25. — Noël-Glément Charlier, rue de l'Épave 138. — Emilie Leclercq, rue de la Vierge 2, maison Delcroix. — Nérée Strooband, rue des Arts 156. — Flore Barbière, rue 3 points, maison Louis Orsot 260. — Hélina Lehu, rue des Fossés 54. — Emilie Vanhecke, rue de Bouvines, maison Ghestemmo. — Henri Hertelet, rue du Tilleul, maison Despret 33. — Augustine Vanhuyse, rue Decroix 134. Du 26. — Catherine Basi, rue des Longues-Haies, cour des Chasseurs 16. — Jules Beyr, rue des Longues-Haies, cour Pochon 8. — Amélia Woussen, au Cul-de-Four, Carrière Delcroix. — Louis Renaux, rue de l'Alouette 61. — François Schellier, rue de la Fontaine 14.

Du 27. — Jules Arbent, 21 ans, boulanger, et Marie Demy, 26 ans sans profession, Michel Redesperger, 33 ans, tisserand, et Henriette Monch, 27 ans, ménagère. — Jean-François Flovin, 40 ans, tisserand, et Marie Hennevaux, 27 ans, condamnée, et Marie Hennevaux, 25 ans, tisserand, et Aline Lecomte, 25 ans, soignante. — Alphonse Petit, 42 ans, chauffeur, et Elvire Bouché, 29 ans, bobineuse, sans vie, rue de la Croix. — Lepers, 40 ans, rue de l'Épave, cour Despres 4. — Anselme Dilly, 8 mois, rue du Fort, cour Dujardin 5. — Sophie Polet, 83 ans, Hôtel-Dieu. — Catherine Boullé, 1 mois, 5 ans, rue d'Henri, maison Vandamme. — François Verhecke, 32 ans, rue de Flandre 50. — Catherine Piette, 62 ans, rue de l'Arbre 8, Fort Bayard.

**CONVOIS FUNÉBRES & OBITS**  
Les amis et connaissances de la famille LESTIENNE-LEFRANÇOIS, qui ont eu la douleur de perdre leur fils aîné, M. Louis LESTIENNE, décédé à Roubaix, le 26 octobre 1878, à l'âge de 36 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un témoignage de leur sympathie et de vouloir bien assister au convoi et messe d'ame, qui auront lieu le mardi 27 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, de Roubaix. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 27 octobre 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur MARTIN-JOSEPH CABRETTI, décédé à Roubaix, le 9 février 1874, dans sa 84<sup>e</sup> année et pour le repos de l'âme de Dame Pauline-Monique-Hyacinthe GRIMONPREZ, sa épouse, décédée à Pont-à-Chin, dans sa 81<sup>e</sup> année. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin d'Esquerme, le mardi 5 novembre 1878, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Louis-Joseph PECQUEUR, décédé à Lille, (section d'Esquerme), le 27 mars 1873, à l'âge de 63 ans, et de Dame Charlotte-Julie LÉFEBVRE, sa épouse, décédée à Lille (section d'Esquerme), le 5 novembre 1876, à l'âge de 65 ans. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église St-Martin à Roubaix, le mercredi 30 octobre 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur MARTIN-JOSEPH CABRETTI, veuf de Dame Charlotte-Joseph DRIEU, membre de la société Saint-Vincent-de-Paul, décédé à Roubaix, le 19 octobre 1877, dans sa 83<sup>e</sup> année. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un affreux accident s'est produit hier, vendredi, dans la distillerie de M. Vandermeesch, à Quenoy-sur-Doule. Un garçon de quatorze ans, L. Delette, voulant faire tomber des betteraves du travail dans l'élevatoire est monté sur la tramée.

Il a glissé si malheureusement, que sa jambe droite, prise entre le croisillon et l'enveloppe du travail en mouvement, a été broyée du pied jusqu'à l'aine.

Deux docteurs appelés aussitôt ont déclaré que l'amputation était impossible en ce moment, vu l'état de laibess du pauvre enfant, ajoutant qu'il ne survivrait pas à son horrible blessure.

Lundi dernier, M. le receveur principal des douanes, âgé d'environ cinquante ans, en résidence à la gare de Feignies, s'était rendu à Mauthouy pour affaires de son service. Vouant rentrer le soir à son domicile, il se rendit un peu tard à la gare de cette ville et manqua le train. Il se disposa alors à regagner à pied la gare de Feignies en suivant la voie des champs de fer.

logi de gendarmerie de la compagnie du Nord Fauche et Hna, et au brigadier Jacquemin, pour actes de dévouement pendant la grève d'Anzin.

On lit dans l'*Emancipateur* de Cambrai : Le sieur Ternisien, instituteur laïque à Boussoir, a été condamné par la cour d'assises du département de la Somme, à six années de réclusion pour tentatives à la pudeur. « Nous ne voulons pas insister, le sujet étant révoltant. Seulement, nous permettrons-nous d'ajouter, de quelques clameurs enragées les journaux radicaux n'auraient-ils pas été remplis, si un instituteur congréganiste se fut rendu coupable des faits que la justice vient de punir. »

« Emettons aussi un vœu : c'est que, quand le condamné dont nous parlons, aura fini son temps, le Préfet de la Somme, qui sera alors en fonctions, ne chasse pas du poste qu'il occupe un instituteur congréganiste pour mettre à sa place le sieur Ternisien. »

Le lundi 27 octobre, troisième et dernier jour du tir de Siraat, deux jeunes gens de Roubaix, les nommés Alfred P. et Achille B., ont eu une discussion à l'issue de laquelle cette discussion n'eut pas de suites immédiates et ceux qui avaient assisté à cette scène étaient loin de prévoir ce qui allait se passer.

En effet, le tir fini, retournant seul chez lui, rencontra l'instamine enseignant, à la Croix Cailliau, à Baudour, le nommé E. accompagné de deux amis; là, une nouvelle discussion s'engagea entre les deux adversaires et P. eut de sortir par B. fut pas situé à la porte qu'il se trouva, dit-il, assailli et jeté par terre par son adversaire aidé de ses amis.

Le cabaretier, au bruit de cette lutte, s'empressa de sortir et vit B. ramasser son chapeau et s'enfuir; il releva P. qui était couvert de sang et s'empressa de faire appeler le docteur Pélerin qui donna ses soins au blessé. On constata plusieurs coups d'une arme pointée et tranchante, dont deux à la tête et un autre au côté gauche, qui après avoir traversé le pectoral, le gilet et les deux chemises de la victime, avait pénétré dans la poitrine et eut infailliblement amené la mort si l'arme n'était enfoncée d'un centimètre en plus. Le docteur, après avoir pansé P. le fit conduire chez lui et le matin, la gendarmerie de Boussoir, arrivée, s'est transportée sur les lieux et a saisi un bout de fleuret (épée renforcée dans une cannelure) long de 25 à 30 centimètres, que l'on avait ramassé sur le théâtre de la lutte. L'arme s'est brisée entre les mains de celui qui s'en servait, et c'est à cette circonstance que l'on doit de ne pas avoir à déplorer un plus grand malheur.

L'état du blessé est relativement satisfaisant. On lit dans la *Meuse*, de Liège : « M. Roussel, directeur de la ménagerie aux Tigres royaux, installé sur le champ de foire, avait acheté au Jardin d'acclimatation de Liège, une jolie ours grise, très-remarquable. »

Médecin dernier, accompagné de quatre hommes, l'acquiesceur se rendit au Jardin pour prendre possession de l'animal. Une cage dite sabot, avec un appât, fut placée contre la fosse de l'ours, qui bientôt y fut installé. Mais la bête, qui est jeune (âgée de 2 ans 1/2) et vigoureuse, ne fut pas prise. Elle s'élança sur les barreaux du sabot, les mordit sous ses ongles puissants, et en un rien de temps, mit en pièces sa prison, malgré les coups dont on l'accablait.

Il y eut quelques instants d'anxiété; l'animal était couché en joue par deux carabines dont s'étaient manées par précaution deux personnes présentes; mais aussitôt libéré, la bête regarda tranquillement sa femme. Le sabot qu'elle a démolit pesait 300 kil.; ses barreaux, de 25 millimètres d'épaisseur, avaient emporté les barreaux les plus puissants, des tiges et des liens.

« Je ne voulais pas conserver une bête aussi méchante. M. Roussel s'est rendu, avant-hier, au Jardin d'acclimatation et l'a abattu d'un coup de carabine à la tempe. »

« La fourrure de l'ours est très-recherchée, comme on sait; la dépouille de celui qui vient d'être abattu a été expédiée à Bruxelles. Quant à sa chair, elle a été vendue à des restaurateurs. Elle était très-précieuse, comme les ours le sont toujours à l'entrée de l'hiver. »

« La fureur des concours envahit toute une classe de gens tranquilles qu'on n'aurait jamais supposés capables d'autant d'ambition. Un grand concours de piéds a été récemment en effet d'avoir lieu à Chièvres (Hainaut Belge). Le succès de ce concours a été énorme. Plus de 500 concurrents, rangés de cinq en cinq mètres sur les bords du canal d'Ath à Blaton, ont pris part à cette lutte éminemment pacifique. La supériorité des Montois a été proclamée à l'unanimité. Le lauréat du concours porte un nom prédestiné; il s'appelle M. Barbaut. »

**COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE**  
Méthode Em. POLLET  
Installation : 100 Francs. — Travail : 5 fr. l'heure 17207

**FAITS DIVERS**  
— On annonce la mort de M. Georges Cavalé, sous le nom de « Pipe-en-Bois », qui occupa des fonctions publiques sous la Commune et fut banni du territoire. Il avait obtenu récemment l'autorisation temporaire de résider en France pour y recevoir auprès de sa mère, les soins que réclamait une très-grave maladie.

On annonce la mort d'un paysan de talent Gaspard Lacroix bien connu de tous les artistes d'aujourd'hui. Antime de Carol, de François et de Fromentin, de qui il était contemporain, il obtint de grands succès aux salons de 1843, 1844 et 1845.

Le *Progress libéral*, de Toulouse, nous apprend qu'un habitant de cette ville, M. Magre, a été assassiné à Madrid, dans les circonstances suivantes : Il sortait, le 7, d'un cercle où il avait passé une partie de sa soirée. A peine avait-il fait quelques pas sur le trottoir, qu'un individu, se détachant d'un groupe qui stationnait à quelques pas de là, s'avança rapidement vers lui et le frappa d'un coup de poignard dans les reins.

L'assassin avait en la précaution de placer la main sur la bouche de sa victime pour l'empêcher de crier et d'appeler au secours. Les complices s'approchèrent alors, et entourant M. Magre, lui portèrent de nouveaux coups. Celui-ci s'affaissa au milieu du groupe

et resta étendu sur le pavé. Les assassins avaient pris la fuite.  
M. Magre fut ramassé quelques minutes après et transporté à son hôtel. Il respirait encore. Sa mère, prévenue, se rendit aussitôt à Madrid. Quelque temps on garda l'espoir de le sauver; mais le 19, il expira. Son corps fut dirigé sur Toulouse.

Une enquête a été ouverte à Madrid par les soins de l'ambassade de France, afin de rechercher les auteurs du meurtre et quels mobiles ont pu les pousser à l'accomplir.

« On vient d'écrire à la prison de Lohans (Saône-et-Loire) un singulier couple :  
Le mari est un nommé Mouchaud, âgé de cinquante-six ans; la femme a trente-sept ans et se nomme Caroline Gueuchot; c'est la troisième épouse de Mouchaud. »

Mouchaud a en de ses trois femmes treize ou quatorze enfants, dont cinq de la dernière; il en reste deux en tout. Mouchaud est accusé de les avoir fait disparaître; il avoue du moins avoir tué le dernier, venu au monde, il y a huit jours; il reconnaît l'avoir étranglé dans la nuit qui a suivi le baptême du pauvre petit. Mais il prétend que sa femme en a empoisonné deux auparavant. La femme soutient, au contraire, que c'est son mari.

L'instruction se poursuit.  
— Un excellent relieur, employé depuis 20 ans dans une imprimerie de Rouen, avait été envoyé à l'Exposition comme délégué des ouvriers de sa partie. Il en était devenu tout ébouli, enthousiasmé. Mais voilà qu'un moment de rêverie son rapport, le pauvre homme s'imagine qu'il lui faut parler de toutes les merveilles qu'il a vu défiler devant ses yeux, et faire un volume entier, là où on ne lui demande qu'une courte appréciation sur les produits de son industrie.

« Effrayé par l'immensité de cette tâche, il confia ses inquiétudes à sa femme, empressante à le reconforter, et lui vint la tête perdue; il se persuada qu'il allait rembourser le prix de son voyage et que le gouvernement va le poursuivre. »

En vain, ses camarades cherchant à lui remonter le moral et lui proposant même de faire pour lui son rapport; notre homme ne veut rien entendre, il devient triste, en perd le boire et le manger, et finalement disparaissait de l'atelier. On va le demander chez lui, et l'on apprend qu'on ne sait où il est. Toute la famille est dans la désolation, on craint un malheur, un acte de désespoir, et l'on court à la morgue, où l'on trouve le cadavre du pauvre ouvrier.

Lesage, — c'est le nom de ce malheureux, — s'était jeté à la Seine, et son cadavre venait d'être repêché au Pré-aux-Loups. Il aura payé cher la satisfaction de voyager au frais de l'Etat.